

Chef / cheffe du service de police municipale

La Ville de Pempuyre, commune de Bordeaux Métropole de plus de 8 000 habitants, recherche un chef du service de police municipale.

Missions :

Placé sous l'autorité de Madame le Maire, le / la future(e) chef du service police municipale devra :

1. Organiser et garantir le bon fonctionnement du service et tout particulièrement :
 - a. Planifier et organiser la permanence, les roulements de service et les ordres de mission
 - b. Mettre en cohérence les activités du service avec le calendrier des manifestations et évènements
 - c. Assurer l'évaluation de l'agent de police municipale placé sous son autorité hiérarchique

2. Mettre en œuvre l'activité du service
 - a. Suivre le traitement des mains courantes et les rapports d'intervention
 - b. Assurer la mise en œuvre des activités spécifiques (fourrières, objets trouvés, chiens dangereux, débits de boisson, infractions en matière d'urbanisme...)
 - c. Participer aux réunions de coordination avec les forces de sécurité de l'État et assurer le suivi et l'évaluation de la convention de coordination
 - d. Assurer le suivi du CLSPD et représenter le service de police municipale auprès des différentes instances de concertation
 - e. Tenir la régie des amendes de police et du marché et faire appliquer le règlement du marché,
 - f. Assurer la distribution de courriers auprès des élus ainsi que de la Préfecture et des services de l'Etat
 - g. Transmettre à l'autorité des points de situation, établir des rapports d'activité réguliers et le bilan annuel du service

3. Organiser des actions de prévention et de dissuasion :
 - a. Participer à l'élaboration et mise en œuvre des plans liés à la prévention des risques, du plan communal de sauvegarde...
 - b. Définir les champs prioritaires de vigilance et les programmes de prévention (tranquillité vacances etc.)
 - c. Identifier les sites et bâtiments sensibles et planifier les actions de surveillance
 - d. Organiser des actions de sensibilisation à destination de publics cibles (commerçants, seniors, milieux scolaire et associatif)
 - e. Organisation des actions de sensibilisation et de répression en matière de stationnement
 - f. Mettre en œuvre des actions d'îlotage et des dispositifs de concertation auprès de la population.

4. Mettre en œuvre un diagnostic de sécurité du territoire :
 - a. Analyser l'évolution des activités de police municipale, des faits délictueux, des contraventionnels, des doléances
 - b. Recueillir les données des partenaires (établissements d'enseignement, bailleurs, organisateurs des transports collectifs, justice...)
 - c. Alerter la collectivité sur des risques et des points de vigilance particuliers
 - d. Participer à la définition des stratégies d'intervention
 - e. Proposer des plans d'action et des interventions d'ordre prioritaire

Profil :

Il est attendu de l'agent une autonomie dans l'organisation du service et une aptitude à prendre des initiatives adaptées dans le cadre de missions définies par Madame le Maire. L'agent devra faire preuve de la plus grande rigueur dans l'exercice de ses missions, le non-respect du cadre réglementaire. Il devra rendre compte régulièrement de l'activité du service.

Il veillera à la stricte confidentialité de toutes les informations qui sont portées à sa connaissance et à celle de l'agent placé sous son autorité. De manière générale, il est attendu du chef du service la plus grande probité, un sens aigu du service public et le respect du code de déontologie et des libertés publiques.

Bonne condition physique et maîtrise de soi en toute circonstance, y compris dans les situations de crise ou d'urgence.

Horaires de travail :

Les mardis et jeudis : de 15h00 à 20h00

Le mercredi : de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 20h00

Le vendredi : de 8h00 à 11h00 et de 15h00 à 20h00

Le samedi : de 10h00 à 12h30 et de 14h00 à 20h00

Les horaires et jours de travail seront amenés à être modifiés en fonction des événements et manifestations prévues sur la commune (soirées et nuits, week-ends, jours fériés...) ou d'opérations menées ponctuellement en matière de prévention ou de dissuasion.

Candidature :

Les candidats devront adresser un CV et une lettre de motivation manuscrite à

Madame le Maire

Hôtel de Ville

1, avenue Durand Dassier

33290 Parempuyre

Les candidats pourront obtenir des renseignements complémentaires auprès de

- renseignements administratifs : Mme Delphine LORA-RUNCO, responsable des ressources humaines (tél : 05 56 95 56 27 / courriel : rh@parempuyre.fr)

Les candidatures (lettre de motivation et CV) devront être adressées avant le 31 juillet 2018.

Poste à pourvoir au 01/09/2018.

